

A Mr. REMACLE, fils du greffier de St-Hubert il demande d'envoyer, au lieu de chevreuil dont j'en ai déjà quatre, quelques gelinotes, granneaux, crevisses et truites.

Je n'ai nulle part trouvé trace d'une allusion faite à notre jambon d'Ardenne. Pourtant, il n'est bon jambon que de Luxembourg ! Ou bien le baron Jean-Henri de ZIEVEL aurait-il été en désaccord avec le baron Pic ?*)

Mais abandonnons les plaisirs de la table et reprenons l'examen des pièces transcrites dans le journal à la date du 8 août 1750 :

Jean-Henri de ZIEVEL intervient à Bruxelles pour appuyer la requête des habitants de Pontpierre « Steinbrucken » désirant être séparé quant à la juridiction de la Lantmairie de Bettenbourg et detre joint au village du Prevot ce qui est d'autant plus necessaire et avantageux au service de Sa Majesté que moi Prevot je fais valoir les amandes et les renseigne à Sa Majé. au lieu que ledit Lantmaire aiant lade. Lantmairie a titre d'engagere garde toutes les amandes, profits et emolumens a son profit et ne renseigne rien a celui de Sa Majté.

Le 13 août il répond à

Mad^{elle} Mad^{elle} Marianne Le BIDART, chez Madame sa mere à Bruxelles

Mad^{elle} ma très aimable filieulle,

..... m'apprend la resolution genereuse et pieuse, que Dieu vous a inspiré d'embrasser l'état ecclesiastique. Je ne peux que la louer et et suis prest d'y contribuer de tout mon possible, mais aiez la bonté de me mander dans quelle maison vous avez resolu de sacrifier vos beaux jours au Dieu des misericordes. Il y a nombre de couvents dans cette province la plupart fondés par des personnes de condition et d'autres par des Dem^{elles}. non nobles, mais ces dernieres demandent des dottes exorbitantes, il y en a en France et en Lorraine qui sont plus raisonnables —

Dans une lettre qu'il adresse le 12 de ce même mois à Mr. de JARDIN, seigneur de Bernabruck, Diffenbach et autres lieux, Grand Bailly du Comté de Manderscheid, au château de Kail, il propose de différer le paiement des intérêts à fin janvier 1751, pour lui permettre d'acheter pendant le courant un troupeau de moutons de 425 pieces et une 30aine de gros boeufs pr. les faire manger une partie de 400 voitures de foin que j'ai engrangé beaux et bons pendant cette fenaison. Il envisage ensuite de vendre ses chevaux et une bonne partie de son bétail qui me seront inutiles après que j'aurai laissé mes terres par moitié a des censiers.

L'aiant absolument resolu et ne voulant plus avoir les depenses et les fatigues de la culture des terres, je m'en vas mettre serieusement a acquitter mes debtes, et vous serez le dr., si vous le voulez bien que je rembourserai, après quoi je quitterai la province, que je crois avoir si

*) Marcel Noppeney. Les considérations Du Baron Pic, Ed. SELF, 1955.